RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE SEANCE DU 19 JUIN 2004

Nombre de conseillers
- en exercice : 22
- présents : 12
- votant : 12

L'an deux mil quatre, le dix neuf juin.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Monthoiron, sous la présidence de Monsieur André SENECHEAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 1er juin 2004.

N°2004-3-i

Présents :

Messieurs Raymond BRUNET, Michel BURLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Guillaume DE RUSSE, Robert GEAY, Daniel LHOMOND, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, Camille SAVIN, André SENECHEAU, membres du conseil d'administration.

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance
Lieutenant-colonel Pascal RIBOT, directeur départemental,
Monsieur Alain GUIMARD, Maire de Monthoiron.

Excusés :

Messieurs Gérard BASTIERE, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, René GIBAULT, Francis GIRAULT, Jean-Pierre JARRY, Christian MICHAUD, Maurice MONANGE, Jean-Claude RIBARDIERE, Joël TONDUSSON, membres du conseil d'administration.
Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS

OBJET :

CENTRE DE FORMATION DE VALDIVIENNE

Construction Avenants

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, le Code des Marchés Publics 2001 applicables aux marchés notifiés avant le 7 janvier 2004,

VU, la délibération n° 2004-1-e en date du 27 février 2004

VU, le rapport de M. le Président,

REÇU LE
24 JUIN 2004
PREFECTURE DE LA VIENNE

AUTORISE

la signature par le Président d'avenants prévoyant la modification de la masse des travaux, en augmentation ou diminution selon le lot, suivant le tableau ci-dessous :

NUMERO DU MARCHE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT Hors taxes	POURCENTAGE De variation
2003-047	Lot n° 13 : Peintures	Entreprise AUTOURDE	872,53 €	+ 6,18 %
2003-033	Lot n° 20 : Electricité – Eclairages – Téléphone	INEO Réseaux Ouest	- 26,75 €	- 0,16 %
2003-032	Lot n° 19 : Eau potable	INEO Réseaux Ouest	+ 810,00 €	+ 5,31 %
2003-034	Lot n° 20 : Plateau gaz Electricité	INEO Réseaux Ouest	+ 4 512,60 €	+ 11,04 %
Soit au total			6 168,38 €	

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ★ 86 VIENNE 86 ★